

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 16 août 2004

Messagerie

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 888 000 F pour l'acquisition de mobilier, d'équipement et de matériel pour les services de l'office de la jeunesse

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global de 888 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'acquisition de stérilisateurs et d'équipement y relatif pour la clinique dentaire de la jeunesse, pour l'acquisition de mobilier, d'équipement, de matériel et de jeux extérieurs pour le service médico-pédagogique.

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit est inscrit au budget d'investissement en 2004 sous la rubrique 36.00.00.506.08. Il se décompose de la manière suivante :

Matériel et machines	413 000 F
Mobilier et équipement pédagogique et administratif	25 000 F
Jeux extérieurs	<u>450 000 F</u>
Total	888 000 F

Art. 3 Financement et couverture des charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Cadre légal

L'office de la jeunesse fonctionne conformément à la loi sur l'office de la jeunesse (J 6 05). Il regroupe, sous le contrôle de la direction générale (DGOJ), le service de santé de la jeunesse (SSJ), la clinique dentaire de la jeunesse (CDJ), le service médico-pédagogique (SMP), le service de protection de la jeunesse (PDJ), le service du tuteur général (STG), le service d'avances et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) et le service des loisirs (SLJ).

2. Missions et activités

L'office de la jeunesse a pour but de favoriser l'éducation des enfants et des adolescents. Il coordonne et encourage les efforts de la famille et des institutions publiques et privées. Il assure, par ses services, la protection de la santé physique et morale de la jeunesse (J 6 05, art.1).

Les divers services de l'office interviennent dans tous les domaines en lien avec la jeunesse en fonction des compétences spécifiques des divers services (social, prévention, santé, protection, loisirs).

3. Le projet

La reconnaissance par la Suisse, au cours de ces dernières années, de nombreuses normes européennes en matière de sécurité sanitaire, et en particulier sur les procédures d'hygiène de cabinet et de stérilisation nous conduit à demander le budget nécessaire afin que la CDJ puisse être mise en conformité avec les nouvelles normes.

Les institutions spécialisées du SMP, qui sont des écoles, ne disposent actuellement pas des mêmes équipements que les écoles ordinaires en matière de jeux extérieurs. Certaines institutions ne disposent d'ailleurs à ce jour encore d'aucun équipement.

Le but de ce projet est de permettre aux institutions spécialisées de combler partie de leur retard en matière d'équipement de jeux, mais aussi de remplacer partie de ce matériel considéré comme dangereux et ne répondant pas aux normes de sécurité.

Il s'agit aussi de mettre à disposition des enfants souffrant pour la plus grande partie de troubles du comportement, des jeux extérieurs adaptés qui permettraient de canaliser leur énergie, de détourner leur violence et de leur offrir des activités constructives, apaisantes et stimulantes.

4. Les besoins

4.1 Clinique dentaire de la jeunesse (CDJ) : 413 000 F

Les cabinets CDJ (hormis le cabinet des Acacias-Carouge, le cabinet dans la Fondation Clair-Bois de Pinchat et les 3 cabinets ambulants) sont mis à disposition et entretenus par les communes dans lesquelles ils sont établis.

La CDJ engage le personnel, équipe, fournit et entretien tout le matériel clinique (29 fauteuils-postes de travail, représentant, en valeur actuelle accumulée, un investissement de plus de 3,5 millions de francs). Les dépenses de biens et services atteignent près de 800 000 F/an, dont 250 000 F de fournitures consommables et jetables (médicaments et produits). Dans cette fourniture, la part des produits en rapport avec les procédures d'hygiène, de désinfection et de stérilisation augmente régulièrement.

4.1.1 Situation actuelle en rapport aux nouvelles normes de sécurité sanitaires

Ces dernières années, la Suisse a reconnu un grand nombre de normes européennes en matière de sécurité sanitaires, et en particulier sur les procédures d'hygiène de cabinet et de stérilisation des instruments. Ces normes ont été légalisées dans une ordonnance fédérale (ODim du 17 octobre 2000) et adaptées à la pratique dentaire dans le document « Guidelines relatives à la qualité en médecine dentaire » (SSO, 2000).

La plupart des cabinets dentaires en Suisse, dont ceux de la CDJ, ne respectaient pas encore ces dispositions au délai prévu (janvier 2003) et devront s'y conformer rapidement.

Ces normes apportent de nouvelles exigences en matière de stérilisation notamment ; elles réclament la stérilisation et l'élimination du risque prion pour toute instrumentation de type invasive (en contact avec les tissus vivants). Ces normes instaurent aussi la « traçabilité » des processus de stérilisation et de stockage des instruments.

La CDJ utilise actuellement des appareils de stérilisation efficaces qui devraient pouvoir être certifiés contre le risque prion. Cette certification, même si elle a lieu prochainement, ne pourra cependant pas rendre ces appareils entièrement conformes aux normes actuelles.

A la CDJ, toute l'instrumentation qui vient en contact avec les tissus oraux est stérilisée, à l'exception des pièces mécaniques qui entraînent les fraises dentaires. Ces pièces, dites pièces-à-mains, sont en exemplaires uniques pour chaque fauteuil et ne sont ainsi pas stérilisées entre chaque patient. Les normes actuelles prévoient aussi de stériliser ces « pièces-à-mains ».

4.1.2 Objectifs

Afin de pouvoir répondre aux nouvelles normes de sécurité sanitaire, la CDJ doit acquérir 17 nouveaux stérilisateur et équiper chacun de ses fauteuils de 2 sets supplémentaires de « pièces-à-mains », soit un total de 58 sets. La CDJ exploite 14 cabinets fixes en ville et banlieue ainsi que trois cabinets ambulants.

4.1.3 Coût du projet

L'investissement nécessaire à ces acquisitions d'un montant arrondi à 413 000 F, se décompose de la manière suivante : 158 950 F pour les stérilisateur (prix unitaire : 9350 F) et à 254 040 F pour les « pièces-à-mains » (prix unitaire du set : 4380 F).

Le fait d'équiper en bloc la Clinique d'une instrumentation uniforme présente des avantages financiers (prix négociés, apprentissage et entretien).

4.2 Service médico-pédagogique (SMP) : 475 000 F

Le service assure, outre les consultations psychologiques et l'unité d'intervention d'urgence, des mesures pédagogiques spécialisées et pluridisciplinaires pour les enfants et adolescents qui ne peuvent pas suivre la scolarité ordinaire. **34 institutions et centres de jour et 19 regroupements spécialisés** permettent d'accueillir ces enfants en difficulté.

4.2.1 Objectifs

Toutes les écoles possèdent un espace extérieur permettant d'accueillir les enfants pendant les périodes de pause. **Les élèves de l'école ordinaire disposent de jeux extérieurs** adaptés à leur âge et à leurs besoins.

Notre constat actuel est que **les élèves de l'enseignement spécialisé n'ont pas les mêmes possibilités**. En effet, plusieurs institutions n'ont aucun jeux extérieurs à leur disposition ou ne disposent pas de préau adapté à leurs

besoins. Dans de nombreux autres cas, les jeux extérieurs deviennent dangereux du fait de leur vétusté et de l'évolution des normes de sécurité.

De plus, ces jeux extérieurs sont particulièrement importants pour les élèves de l'enseignement spécialisé qui sont des enfants présentant le plus souvent des troubles de la personnalité ou des handicaps mentaux. **La mise à disposition de jeux extérieurs adaptés permettrait de canaliser leur énergie, de détourner leur violence et de leur offrir des activités constructives, apaisantes et stimulantes.**

Les enfants qui ne disposent pas de ces jeux les réclament depuis longtemps et ne manquent pas de comparer avec les autres écoles.

L'augmentation du nombre de d'élèves dans l'enseignement spécialisé et du nombre d'interventions au sein des consultations nécessite le **renforcement de certaines équipes** thérapeutiques et administratives qui entraîne un **besoin en mobilier et équipement.**

4.2.2 Coût du projet

Le coût global des jeux extérieurs s'élève à 450 000 F. Il se décompose de la manière suivante :

Balançoires	74 000 F
Cabanes, bancs de jardin	23 000 F
Buts de football, paniers de basket, ping-pong	20 000 F
Bacs à sable	8 000 F
Jeux de grimpe, tourniquets, toboggans	58 000 F
Vélos	<u>51 000 F</u>
Total jeux extérieurs	234 000 F
Aménagement des sols et pose des jeux	<u>216 000 F</u>
Total	450 000 F

Par ailleurs, les besoins concernant l'équipement nécessaire au renforcement des équipes (médecins, psychologues et administration) s'élèvent à 25 000 F (5 postes de travail).

5. Conclusion

Le crédit demandé vise à équiper les services en fonction des nouvelles normes et des nouveaux besoins en termes d'équipement et de mobilier, investissement qui pourra être amorti sur la durée de vie des biens.

Au bénéfice de ces explications, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir approuver le présent projet de loi.

Annexes:

Tableau d'évaluation des charges financières moyennes

Tableau d'évaluation de la dépense nouvelle et de la couverture financière

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 888 000 F pour l'acquisition de mobilier, d'équipement et de matériel pour les services de l'Office de la jeunesse

Projet présenté par le Département de l'instruction publique

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	29'970	29'970	160'695	160'695	160'695	160'695	160'695	78'095
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31]	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges en matériel et véhicule (mobilier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicules, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32 + 33]	29'970	29'970	160'695	160'695	160'695	160'695	160'695	78'095
Intérêts (report tableau)	29'970	29'970	29'970	29'970	29'970	29'970	29'970	29'970
Amortissements (report tableau)	0	0	130'725	130'725	130'725	130'725	130'725	48'125
Autres charges	0	0	0	0	0	0	0	0
Perte comptable [330]	0	0	0	0	0	0	0	0
Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoulements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	29'970	29'970	160'695	160'695	160'695	160'695	160'695	78'095
Remarques :								

Signature du responsable financier :

Date :

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 888 000 F pour l'acquisition de mobilier, d'équipement et de matériel pour les services de l'Office de la jeunesse

Projet présenté par le Département de l'Instruction publique

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Investissement brut	888'000	0	0	0	0	0	0	888'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	888'000	0	0	0	0	0	0	888'000
Véhicule, machine et matériel (selon liste)	413'000	0	0	0	0	0	0	413'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Mobilier, infrastructures informatiques lourdes	25'000	0	0	0	0	0	0	25'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Installation fixe (selon liste)	450'000	0	0	0	0	0	0	450'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	29'970	29'970	160'695	160'695	160'695	160'695	160'695	78'095
Intérêts	29'970	29'970	29'970	29'970	29'970	29'970	29'970	29'970
Amortissements	0	0	130'725	130'725	130'725	130'725	130'725	481'250

Signature du responsable financier :

Date :